

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le vendredi 23 mars 2012 à 11 h 25  
1800, boulevard Saint-Joseph**

---

**PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Claude Dauphin, Maire d'arrondissement  
Madame Jane Cowell-Poitras, Conseillère de ville  
Madame Lise Poulin, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Bernard Blanchet, Conseiller d'arrondissement  
M<sup>e</sup> Jean-François Cloutier, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Alex Polevoy, Directeur d'arrondissement par intérim  
Monsieur Benoit Glorieux, Secrétaire d'arrondissement substitut

Conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, tous les membres du conseil d'arrondissement ont préalablement renoncé par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les sujets suivants :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement régissant les ventes-débarras

---

**CA12 19 0116**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jane Cowell-Poitras

appuyé par Bernard Blanchet

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 23 mars 2012;

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

10.01

---

**CA12 19 0117**

**Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement régissant les ventes-débarras**

Madame Jane Cowell-Poitras donne avis de motion en vue de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, d'un règlement régissant les ventes-débarras;

En outre, elle demande dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil;

40.01 1125017001

---

**Période de questions des membres du conseil**

70.01

---

**Période de questions du public**

70.02

---

Et la séance est levée à 11 h 35.

---

Claude Dauphin  
Maire d'arrondissement

---

Benoit Glorieux  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2012.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.